

# PLAN DE BIOSECURITE ELEVAGE DE PORCS

## Elevage

Nom : .....  
.....  
.....

Adresse : .....  
.....  
.....

Commune : .....  
.....

Production : .....  
.....



Chaque détenteur est responsable de la mise en application du plan de biosécurité qu'il a défini après une analyse des risques. Ce document permet d'établir le plan de biosécurité de l'élevage et une analyse de risque proposée sous forme d'une grille d'audit.

**Le plan de biosécurité doit contenir a minima les éléments ci-dessous** (Annexe I de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de suidés).

1. Le plan de circulation incluant la délimitation des 3 zones : publique, professionnelle et d'élevage et des aires de stationnement et les sens de circulation.
2. Le plan de gestion des flux (circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux).
3. La liste tenue à jour des fournisseurs régulier de l'exploitation : aliment, reproducteurs, porcelets, semence, matériel avec leur fréquence de livraison
4. La liste tenue à jour des personnes travaillant dans l'exploitation et des intervenants réguliers en précisant leurs fonctions.
5. Le nom des vétérinaires (ou cabinets vétérinaires traitants et sanitaires)
6. Le plan de nettoyage-désinfection pour les différents secteurs de la zone d'élevage comprenant les protocoles, les produits désinfectants ainsi que les fréquences de nettoyage et de désinfection.
7. Le plan de gestion des sous-produits animaux et les mesures spécifiques de biosécurité prises par le personnel chargé de la manipulation des cadavres au sein de l'exploitation
8. Le plan de lutte contre les nuisibles
9. Le plan de protection vis-à-vis des sangliers pour les exploitations avec passage extérieur entre les bâtiments, ou en bâtiment semi ouvert ou plein-air
10. Le cahier d'émargement avec l'ensemble des intervenants extérieurs indiquant date et objet de l'intervention.
11. La traçabilité des flux d'animaux à l'intérieur de l'exploitation (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination).
12. Le nom du référent en charge de la biosécurité et les attestations de formation à la biosécurité aux bonnes pratiques d'hygiène (attestations de suivi). Délai application
13. Le plan de biosécurité signé par l'ensemble des personnels permanents et temporaires

## 1. LE PLAN DE CIRCULATION ET LES SENS DE CIRCULATION.

A partir d'un plan, d'une photo aérienne ou d'un schéma représentant l'élevage, indiquer :

1. Le plan de circulation incluant la délimitation des 3 zones : **publique, professionnelle et d'élevage et des aires de stationnement et les sens de circulation** ;
2. La gestion des flux (**circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux**).

Mettre les plans de circulation ici ou les joindre à ce document





## 5. NOM DES VETERINAIRES

Indiquer le nom des vétérinaires (ou cabinets vétérinaires traitants et sanitaires).

Lorsqu'un vétérinaire ou un cabinet vétérinaire n'intervient plus dans l'élevage, barrer le nom et préciser la date d'arrêt.

<b>Vétérinaire sanitaire</b>			
<b>Nom</b>	<b>Cabinet vétérinaire</b>	<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>
<b>Vétérinaires traitants</b>			
<b>Nom</b>	<b>Cabinet vétérinaire</b>	<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>

## 6. LE NETTOYAGE-DESINFECTION

Pour chaque type de salle, préciser le protocole mis en place en cochant les cases.

	Quarantaine	Gestante	Verraterie	Maternité	Nurserie	PS	Pré-Engt	Engt
Trempage automatisé	<input type="checkbox"/>							
Vidange des préfosse	<input type="checkbox"/>							
Lavage des préfosse	<input type="checkbox"/>							
Nettoyage	<input type="checkbox"/>							
Détergent	<input type="checkbox"/>							
Rinçage	<input type="checkbox"/>							
Désinfection	<input type="checkbox"/>							
Séchage	<input type="checkbox"/>							

Pour chaque secteur, préciser la fréquence de nettoyage-désinfection.

Secteur	Fréquence de nettoyage-désinfection
Maternité, Nurserie, Post-sevrage, Pré-engraissement, Engraissement	A chaque bande <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Quarantaine	A chaque livraison <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Verraterie	A chaque bande <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Gestante	A chaque bande <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Couloir	Après chaque transfert d'animaux <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Infirmierie	Dès qu'elle est vide <input type="checkbox"/> 4 fois/an <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
Quai d'embarquement et aire de stockage	A chaque départ <input type="checkbox"/> 1 X/mois (si non utilisée) <input type="checkbox"/>
Machine à soupe	Soupière : Circuit :
Silos	
Circuit d'eau	
Sas sanitaire	

Préciser les produits utilisés, si un produit n'est plus utilisé, barrer le nom et préciser la date d'arrêt.

Détergent	Désinfectant

## 7. LE PLAN DE GESTION DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX ET LES MESURES SPECIFIQUES DE BIOSECURITE PRISES PAR LE PERSONNEL CHARGE DE LA MANIPULATION DES CADAVRES AU SEIN DE L'EXPLOITATION

Préciser en cochant les cases vos pratiques pour la gestion des cadavres.

Aire d'équarrissage située en zone publique sans passage du camion en zones d'élevage ou professionnelle	<input type="checkbox"/>
Bac équarrissage situé sur une aire	Bétonnée <input type="checkbox"/> stabilisée <input type="checkbox"/>
Bac équarrissage fermé et étanche	<input type="checkbox"/> sauf reproducteur <input type="checkbox"/>
Stockage cadavres reproducteurs	Local fermé <input type="checkbox"/> Bac fermé <input type="checkbox"/> Cloche <input type="checkbox"/> Autre système (préciser) :
Présence d'un local de réfrigération (non obligatoire)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Congélateurs pour les porcelets et les délivres (non obligatoire)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Fréquence de lavage et de désinfection du bac d'équarrissage (non obligatoire)	Après chaque enlèvement <input type="checkbox"/> 1 X/semaine <input type="checkbox"/> >1 X/semaine <input type="checkbox"/>
Fréquence de lavage et de désinfection de l'aire d'équarrissage	Après chaque enlèvement <input type="checkbox"/> 1 X/semaine <input type="checkbox"/>
Lavage des mains systématique après manipulation des cadavres ou gants jetables	<input type="checkbox"/>
Tenue et chaussures ou surbottes spécifiques, gants jetables pour amener les cadavres au bac	<input type="checkbox"/>
Système de convoyage des cadavres lavé et désinfecté après chaque utilisation (lasso, chariots, seau...)	<input type="checkbox"/>

**Pour les autres sous-produits animaux**, produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux qui ne sont pas destinés à la consommation humaine, y compris les ovocytes, les embryons et le sperme préciser le plan de gestion de ces sous-produits.

Sous-produits animaux	Mesures appliquées

## 8. LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Dératisation par entreprise spécialisée :      Oui  Nom de l'entreprise :  
Non  Préciser le mode opératoire :

Fréquence de la dératisation :    **4 fois/an**     **2 fois/an**     **Autres :**

Fréquence de contrôle de la consommation des appâts :

**Toutes les 2 semaines**     **1 fois/mois**     **Autres :**

Joindre le plan du site d'exploitation avec les lieux de dépôt des appâts (à renouveler ou mettre à jour à chaque dératisation).

<b>Autres nuisibles</b>			
<b>Nuisibles ciblés</b>	<b>Mesures appliquées</b>	<b>Nom produits utilisés</b>	<b>Secteurs de l'élevage concernés</b>

## 9. LE PLAN DE PROTECTION VIS-A-VIS DES SANGLIERS

Ce point concerne seulement les exploitations avec passage extérieur de personnes ou d'animaux dans la zone d'élevage entre les bâtiments, ou avec bâtiment semi ouvert ou en plein-air (quarantaine comprise).

Indiquer dans le tableau ci-dessous les éléments les protections mises en place vis-à-vis des sangliers.

Présent dans l'élevage	Oui	Non	Protections mises en place
Passages extérieurs entre les bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bâtiments semi-ouverts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parc plein-air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Stockage de paille/litière sans contact possible avec des suidés sauvages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Stockage de matière première/d'aliment sans contact possible avec des suidés sauvages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 10. LE CAHIER D'EMARGEMENT AVEC L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS EXTERIEURS

Le cahier d'émargement indiquant la date et l'objet de l'intervention de tous les intervenants extérieurs doit être tenu à jour et fait partie du plan de biosécurité.

## 11. LA TRAÇABILITE DES FLUX D'ANIMAUX A L'INTERIEUR DE L'EXPLOITATION

La traçabilité des flux d'animaux à l'intérieur de l'exploitation (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination) doit être tenue à jour et fait partie du plan de biosécurité.

## 12. NOM DU REFERENT EN CHARGE DE LA BIOSECURITE ET ATTESTATIONS DE FORMATION A LA BIOSECURITE ET AUX BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

Préciser le(s) nom(s) du (es) référent(s) en charge de la biosécurité et la(es) date(s) de leur formation biosécurité. Joindre l'attestation de formation au document.

Lors du départ d'un référent en charge de la biosécurité, barrer le nom et préciser la date de fin.

Nom, Prénom référent biosécurité	Date formation biosécurité	Signature	Date fin

## 13. PLAN DE BIOSECURITE SIGNE PAR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

L'ensemble des personnels permanents et temporaires doivent signer le plan de biosécurité.

Lors du départ de personnel barrer le nom et indiquer la date de fin.

Personnels d'élevage : <i>(Nom, prénom)</i>	Dates formation par référent	Dates de signature	Signatures	Date Fin